



---

Bureau de Paris  
16 Rue de Monceau  
75008 Paris

T : +33(0) 1 42 99 66 44

[www.bakertillystrego.com](http://www.bakertillystrego.com)

## **FONDATION PARTENARIALE PARIS DAUPHINE**

Place du Maréchal de Lattre de Tassigny  
75016 PARIS

---

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2020

---

EXPERTISE • AUDIT • CONSEIL

Baker Tilly SOFIDEEC SAS exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly STREGO est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.  
SAS au capital de 1.512.190 euros - R.C.S. Paris B 652 059 213 Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris. Société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables - Conseil de la Région Paris / Ile de France.



---

## Fondation Partenariale Paris Dauphine

Place du Maréchal de Lattre de Tassigny  
75016 PARIS

---

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Membres de la **Fondation Partenariale Paris Dauphine**

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **Fondation Partenariale Paris-Dauphine** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Bureau le 9 mars 2021, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Votre Fondation comptabilise des fonds dédiés, conformément à la réglementation applicable aux associations et fondations. La partie 4.2.3 Fonds dédiés de l'annexe présente les mouvements intervenus sur les fonds dédiés au cours de l'exercice. Nous nous sommes notamment assurés sur la base de la documentation juridique obtenue et des contrôles par sondages des dépenses réalisées, de la correcte évaluation des fonds dédiés à la clôture de l'exercice.

- Par ailleurs, dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources décrites dans la note 6 de l'annexe font l'objet d'une information appropriée et ont été correctement appliquées pour l'exercice considéré.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par la Fondation, nous avons été conduits à vérifier le respect des méthodes comptables précisées ci-dessus et à examiner les dispositifs de contrôle et de valorisation mis en place pour la détermination des estimations significatives relatives aux montants des fonds dédiés ou des produits constatés d'avance inscrits au bilan.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres du Conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau le 9 mars 2021.

### Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 24 mars 2021

Pour **Baker Tilly SOFIDEEC**  
Commissaire aux comptes Titulaire  
Membre de la CRCC de Paris



**Cyrille BAUD**  
Commissaire aux comptes, Associé,  
Membre de la CRCC de Paris.

ACTIF	(*)	Exercice 2020			Exercice 2019	PASSIF	(*)	Exercice 2020	Exercice 2019
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	4.1.1.					<b>FONDS PROPRES</b>			
<b>Immobilisations incorporelles</b>		<b>237 156</b>	<b>137 156</b>	<b>100 000</b>	<b>150 000</b>	<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>			
Frais d'établissement				-	-	Fonds propres statutaires			
Frais de recherche et de développement				-	-	Fonds propres complémentaires			
Donation temporaire d'usufruit		200 000	100 000	100 000	150 000	<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>			
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires		37 156	37 156	0	0	Fonds propres statutaires			
Immobilisations corporelles en cours				-	-	Fonds propres complémentaires			
Avances et acomptes				-	-	<b>Ecarts de réévaluation</b>			
<b>Immobilisations corporelles</b>		<b>4 531 730</b>	<b>761 006</b>	<b>3 770 723</b>	<b>3 969 199</b>	<b>Réserves</b>			
Terrains		713 369		713 369	713 369	Réserves statutaires ou contractuelles			
Constructions		3 745 186	703 783	3 041 403	3 228 662	Reserves pour projet de l'entité			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		73 175	57 223	15 952	27 168	Autres			
Immobilisations corporelles en cours				-	-	<b>Report à nouveau</b>			
Avances et acomptes				-	-	<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	4.2.1	<b>414 032</b>	
<b>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</b>						<b>SITUATION NETTE</b>		<b>414 032</b>	
<b>Immobilisations financières</b>		<b>206 000</b>	<b>-</b>	<b>206 000</b>	<b>262 000</b>	Fonds propres consommables	4.2.1	8 712 185	
Participations et créances rattachées				-	-	Subventions d'investissements		8 103 494	
Autres titres immobilisés				-	-	Provision réglementées			
Prêts		206 000		206 000	262 000				
Autres				-	-				
<b>Total I</b>		<b>4 974 886</b>	<b>898 162</b>	<b>4 076 723</b>	<b>4 381 199</b>	<b>Total I</b>		<b>9 126 217</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	4.1.2.					<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>			
Stock et en-cours						<b>Fonds reportés liés aux legs ou donations</b>		<b>100 000</b>	
Avances et acomptes Fournisseurs						<b>Fonds dédiés</b>	4.2.3	<b>2 669 432</b>	
						<b>Fondation Abrisée "Madeleine"</b>	4.2.3	<b>698 894</b>	
<b>Créances</b>		<b>477 984</b>	<b>-</b>	<b>477 984</b>	<b>488 581</b>	<b>Total II</b>		<b>3 468 327</b>	
Créances clients, usagers et comptes rattachés		5 932		5 932	57 531	<b>PROVISIONS</b>			
Créances reçues par legs ou donations				-		<b>Provisions pour risques</b>	4.2.4	<b>40 000</b>	
Autres Créances d'exploitaiton		472 052		472 052	431 050	<b>Provisions pour charges</b>	4.2.4	<b>7 500</b>	
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	4.1.2.2	<b>9 519 324</b>	<b>-</b>	<b>9 519 324</b>	<b>9 094 767</b>	<b>Total III</b>		<b>47 500</b>	
<b>Instruments de trésorerie</b>						<b>DETTES</b>			
<b>Disponibilités</b>		<b>1 511 165</b>	<b>-</b>	<b>1 511 165</b>	<b>1 261 441</b>	Emprunts obligataires			
<b>Charges constatées d'avances</b>		<b>52 111</b>	<b>-</b>	<b>52 111</b>	<b>62 638</b>	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		2 245 462	
<b>Total II</b>		<b>11 560 584</b>	<b>-</b>	<b>11 560 584</b>	<b>10 907 427</b>	Emprunts et dettes financières divers		56 250	
Frais d'émission des emprunts (III)						Dettes fournisseurs et comptes rattachés		527 918	
Primes de remboursement des emprunts (IV)						Dettes des legs ou donations			
Ecarts de conversion Actif (V)						Dettes fiscales et sociales		165 632	
						Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
						Autres dettes			
						Instruments de trésorerie			
						Produits constatés d'avance		20 000	
						<b>Total IV</b>		<b>2 995 263</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I)+(II)+(III)+(IV)+(V)</b>		<b>16 535 470</b>	<b>898 162</b>	<b>15 637 307</b>	<b>15 288 626</b>	<b>TOTAL GENERAL (I)+(II)+(III)+(IV)</b>		<b>15 637 307</b>	
								<b>15 288 626</b>	

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2020	Exercice 2019
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION :</b>		
<i>Cotisations</i>		
<i>Ventes de biens et prestations de services</i>		
Ventes de biens		
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
Vente de prestations de service		
<i>Produits des tiers financeurs</i>	16 000	21 600
Concours publics et subventions d'exploitation	16 000	21 600
Versement des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
<b>Ressources liées à la générosité du public</b>	<b>1 047 258</b>	<b>1 810 741</b>
Dons manuels	1 047 258	1 810 741
Mécénats		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières reçues		
<b>Ressources non liées à la générosité du public</b>	<b>2 021 000</b>	<b>2 585 600</b>
Mécénats	2 021 000	2 585 600
<i>Reprises des amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges</i>	5 250	
<i>Utilisations des fonds dédiés</i>	432 581	253 022
<i>Quote-part frais de fonctionnement de la Fondation</i>	155 000	187 400
<i>Autres produits</i>	389 784	313 162
<b>TOTAL I</b>	<b>4 066 872</b>	<b>5 171 525</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION :</b>		
Achat de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	1 354 569	1 521 492
Aides financières versées par l'entité	623 145	681 708
Impôts, taxes et versements assimilés	65 706	50 815
Salaires et traitements	535 906	481 092
Charges sociales	213 020	216 214
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	198 475	195 029
Dotations aux provisions	7 500	
Reports en fonds dédiés Fondation Abrisée		722 252
Reports en fonds dédiés	237 700	594 749
QP part sur opération faites en commun	155 000	187 400
QP part affectée à la dotation	155 600	204 900
Autres charges	115 545	102 959
<b>TOTAL II</b>	<b>3 662 166</b>	<b>4 958 611</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>404 706</b>	<b>212 914</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS :</b>	<b>125 724</b>	<b>142 304</b>
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	125 724	142 304
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL III</b>	<b>125 724</b>	<b>142 304</b>
<b>CHARGES FINANCIERES :</b>	<b>48 968</b>	<b>50 297</b>
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	48 968	50 297
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL IV</b>	<b>48 968</b>	<b>50 297</b>
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>76 757</b>	<b>92 007</b>
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II +III-IV)</b>	<b>481 462</b>	<b>304 921</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS :</b>	<b>142 415</b>	<b>698 176</b>
Sur Opérations de gestion	122 415	25 342
Sur Opérations en capital		150 000
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	20 000	522 834
<b>TOTAL V</b>	<b>142 415</b>	<b>698 176</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES :</b>	<b>194 752</b>	<b>535 239</b>
Sur Opérations de gestion	194 752	14 904
Sur Opérations en capital		520 334
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL VI</b>	<b>194 752</b>	<b>535 239</b>
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>-52 337</b>	<b>162 937</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)	0	0
Impôt sur les bénéficiaires (VIII)	15 094	14 768
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	<b>4 335 011</b>	<b>6 012 005</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>3 905 885</b>	<b>5 544 147</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>414 032</b>	<b>453 090</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature		
Prestations de services en nature	57 336	22 463
Bénévolat		
<b>Total</b>	<b>57 336</b>	<b>22 463</b>



## **FONDATION PARIS-DAUPHINE**

Annexe aux comptes sociaux  
Exercice clos le 31 décembre 2020

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>INFORMATIONS RELATIVES A LA FONDATION ET CARACTERISTIQUES</b>	<b>4</b>
1.1	Objet social, activités et moyens mis en œuvre	4
1.1.1	Objet social	4
1.1.2	Activités	4
1.1.3	Moyens mis en œuvre	4
1.2	Principaux faits marquants de l'exercice	5
1.3	Evénements postérieurs à la clôture	6
<b>2</b>	<b>PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES</b>	<b>7</b>
2.1	Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées	7
2.2	Changement de méthodes comptables	7
2.3	Principes comptables appliqués	7
2.3.1	Reconnaissance des produits	7
2.3.2	Immobilisations incorporelles & corporelles	8
2.3.3	Prêts	8
2.3.4	Créances d'exploitation	9
2.3.5	Valeurs mobilières de placement	9
2.3.6	Fonds propres consommables	9
2.3.7	Fonds dédiés et fonds reportés	9
<b>3</b>	<b>INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>10</b>
3.1	Compte de résultat "résumé"	10
3.2	Produits	11
3.2.1	Dons et subventions collectés dans l'année	11
3.2.2	Produits financiers	12
3.3	Charges	12
3.3.1	Allocation aux financements de Projets	12
3.3.2	Frais de structure	12
<b>4</b>	<b>INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN</b>	<b>13</b>
4.1	Actif	13
4.1.1	Actif immobilisé	13
4.1.2	Actif circulant	14
4.2	Passif	16
4.2.1	Fonds propres et réserves	16
4.2.2	Historique de la construction de la dotation et des réserves	16
4.2.3	Fonds dédiés	16
4.2.4	Provisions pour risques et charges	17



4.2.5	Détails des frais prélevés sur les dons d'entreprises / fonds dédiés et reportés.....	18
4.2.6	Fondation abritée « Madeleine » .....	18
4.2.7	Dettes d'exploitation.....	19
4.3	Produits constatés d'avance .....	19
<b>5</b>	<b>AUTRES INFORMATIONS .....</b>	<b>20</b>
5.1	Engagements.....	20
5.1.1	Engagements donnés .....	20
5.1.2	Engagements sociaux.....	20
5.1.3	Engagements financiers .....	20
5.1.4	Engagements reçus .....	21
5.2	Informations relatives aux dirigeants .....	21
5.3	Honoraires des commissaires aux comptes .....	21
5.4	Effectifs .....	22
<b>6</b>	<b>COMPTE EMPLOI DES RESSOURCES (ANC 2018-06).....</b>	<b>23</b>
6.1	Tableau de réconciliation du CER avec le compte de résultat par origine et par destination et avec le compte de résultat « résumé » .....	24
6.2	Missions sociales .....	26
6.3	Frais de recherche de fonds .....	27
6.4	Frais de fonctionnement, frais de personnel et Impôt sur les sociétés.....	27
6.5	Reports en fonds dédiés de l'exercice .....	27
6.6	Ressources dédiées à un projet défini, non totalement utilisées et transférées à un autre projet .....	27
6.7	Produits .....	27
6.8	Informations relatives aux contributions volontaires en nature.....	27

# 1 INFORMATIONS RELATIVES A LA FONDATION ET CARACTERISTIQUES

## 1.1 Objet social, activités et moyens mis en œuvre

### 1.1.1 Objet social

La Fondation partenariale pour le développement de l'Université Paris-Dauphine, dite « Fondation Paris-Dauphine » a été créée en 2008, elle a principalement pour objet de :

- Accompagner l'Université Paris-Dauphine dans la réalisation de l'ensemble de ses missions,
- Promouvoir l'image de marque de l'Université afin de développer son rayonnement national et international,
- Assurer un rapprochement et un dialogue constant avec le monde socio-économique.

### 1.1.2 Activités

Pour réaliser son objet, la fondation a défini un programme d'action pluriannuel permettant :

- La création de chaires et de projets de recherche innovants,
- Le financement de bourses de mobilité pour les étudiants français ou étrangers de l'Université,
- Le développement d'actions solidaires destinées à améliorer l'accès à l'Université, de jeunes issus de quartiers défavorisés,
- L'excellence et l'internationalisation des filières d'enseignement de l'Université,
- La participation à la modernisation et à l'innovation des moyens pédagogiques du campus Paris-Dauphine,
- La prise de participations, création et participation à toute structure juridique, acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers et, plus généralement tout type d'investissement non interdit par la législation applicable lui permettant de développer sa mission sociale notamment à destination des étudiants dauphinois,
- La vente de tout bien ou service en rapport avec l'objet de la fondation partenariale,
- La réalisation d'actions de communication et notamment édition et diffusion de tous documents sur tous supports,
- La gestion directe ou indirecte de droits de propriété intellectuelle ou industrielle relatifs aux activités de la fondation partenariale. ».

### 1.1.3 Moyens mis en œuvre

La Fondation Paris-Dauphine dispose des moyens liés à la collecte de fonds d'entreprises et d'organisations publiques ainsi que des campagnes de collectes auprès des particuliers.

## 1.2 Principaux faits marquants de l'exercice

Après la suppression de l'ISF, puis l'impact de la mise en place de la retenue à la source sur la collecte de fonds auprès des particuliers, la Fondation Paris-Dauphine a dû faire face en 2020 à une crise économique liée à la Covid-19.

Dans ce contexte particulièrement difficile, la Fondation a redoublé d'effort pour maintenir un niveau de collecte auprès des particuliers égal à celui de 2019. La collecte auprès des « Entreprises » reste cependant fortement impactée pour 2020 et très certainement pour les années futures.

Bien entendu, les charges de fonctionnement et notamment celles liées aux événements de collecte de fonds ont été diminuées significativement et face aux incertitudes de la collecte, la prudence a été mise sur l'ensemble des lignes budgétaires.

L'activité a malgré tout été très soutenue comme le présente les événements suivants menés tout au long de l'année 2020 :

- **Particuliers**
  - ✓ 28 février : Dîner des Grands Donateurs chez Ferrari Charles Pozzi
  - ✓ 10 mars : Charity Dinner à la Somerset House de Londres
  - ✓ Campagne IFI
  - ✓ 24 septembre : Conférence Patrimoine et Générosité
- **Entreprises**
  - ✓ Renouvellement du partenariat global d'**Atalian** (80 K€ annuel)
  - ✓ Premier partenaire de Dauphine Numérique : **Caisse des Dépôts** – Banque des Territoires (50 K€ annuel)
  - ✓ Engagement de la Fondation **Roc Eclerc** (50 K€ annuel x 2 ans)
  - ✓ Renouvellement de 2 chaires :
    - Chaire Gouvernance et Régulation (réengagement de **SNCF, Enedis, RTE** + entrée de **RATP, EcoLogic**)
    - Chaire European Electricity Market (réengagement de **EDF, RTE, Epex Spot, Total et Direct Energie**)
  - ✓ Pas de nouvelles chaires financées
  - ✓ Fin de cycle de 3 chaires
    - Chaire Confiance, Chaire Intelligence Economique et Stratégie des Organisations, Chaire Ethique et Gouvernement d'Entreprise

### Sur les programmes

- **Egalité des Chances**
  - ✓ 25 février 2020 : célébration des 10 ans du programme Egalité des Chances
  - ✓ Premier stage de pré-rentree organisée fin août 2020
  - ✓ Financement de la cheffe de projet (temps plein)
  - ✓ Bourses logements passés à 27 étudiants EDC hébergés à St Ouen (versus 9 en 2019)
- **Incubateur**
  - ✓ Nouvelles formation D-Fine
  - ✓ Création de la Techweek
- **Mobilité internationale**
  - ✓ Suspension des budgets de mobilités internationales hors Europe
  - ✓ Report de budget sur Délocalisation à Dauphine Londres de la Licence Droit S2

- **Recherche**
  - ✓ Annulation des Prix Jeunes Chercheurs 2020 / Report en 2021
  - ✓ Lancement de Dauphine Numérique
  - ✓ Préparation de deux nouvelles Chaires : ESG et Intelligence Artificielle

### **1.3 Événements postérieurs à la clôture**

Néant.

## 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

### 2.1 Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées

Les comptes annuels de la Fondation Paris-Dauphine sont établis et présentés dans le respect des règlements n°2014-03 et n°2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

### 2.2 Changement de méthodes comptables

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable au titre de l'exercice écoulé.

En effet, la Fondation Paris-Dauphine a fait le choix d'appliquer dès 2019, de façon facultative et par anticipation, le Règlement n°2018-06 de l'Autorité des normes comptables (ANC).

Ainsi, les comptes présentés au titre de l'exercice 2020 sont en tous points comparables à ceux de l'exercice 2019.

### 2.3 Principes comptables appliqués

Les comptes annuels de l'exercice sont présentés sous le format défini par le règlement n°2018-06. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Les tableaux figurant dans l'annexe aux comptes sociaux sont présentés en euros, sauf mention contraire.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### 2.3.1 Reconnaissance des produits

Les dons sont enregistrés en produits d'exploitation, quelle que soit leur destination finale, financement de dépenses à caractère de charges ou à caractère d'investissements.

La Fondation Paris-Dauphine adopte les règles de rattachement des produits à l'exercice de la façon suivante :

Sont enregistrés sur l'exercice :

- Les dons en numéraire reçus avant la clôture ;
- Les promesses fermes de dons intervenant avant la clôture (hors engagements pluriannuels), même si elles sont encaissées après la date de clôture.

Elles sont inscrites à l'actif de la Fondation dans les créances d'exploitation. Les promesses correspondant à des échéances ultérieures sont indiquées dans les engagements reçus.

La fraction attribuée au titre des exercices futurs (dons pluriannuels) est inscrite en « produits constatés d'avance ».

Les dons « affectés » à des projets spécifiques et reçus sur l'exercice donnent lieu au constat d'une charge, en « engagement à réaliser sur ressources affectées » pour la fraction non encore utilisée à la

clôture de l'exercice, et conduisent ainsi à la constitution d'un fonds dédié au projet en question, au passif du bilan.

Ces fonds dédiés sont repris, au fur et à mesure de leur utilisation, pour le financement des projets subventionnés par la Fondation Paris-Dauphine. Cette reprise est effectuée pour un montant égal à celui enregistré dans les charges d'allocation au financement de projets et figure dans la rubrique au compte de résultat sous la rubrique « report des ressources non utilisées ».

En conséquence, le solde au bilan correspond, à la clôture de l'exercice, à la partie des ressources versées par les tiers financeurs qui n'a pas encore été utilisée.

Tous ces fonds ont pour contrepartie des actifs aliénables et consommables et visent à financer un objet déterminé.

Le Conseil d'administration, après proposition du Bureau, et selon les besoins remontés par les différents directeurs de programmes, décide de l'octroi d'aides annuelles aux projets qui lui sont soumis et qui répondent aux deux conditions suivantes :

- être conformes à la réalisation de l'objet de la Fondation ;
- être clairement identifiés, les coûts imputables devant être nettement individualisés.

Les aides annuelles décidées sur un projet constituent une charge de l'exercice inscrite dans les comptes de charge par nature.

### 2.3.2 Immobilisations incorporelles & corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est à dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Les amortissements pour dépréciation ont été pratiqués sur la base de la valeur d'acquisition, sans tenir compte d'une éventuelle valeur de revente, suivant le mode linéaire, en fonction de leur durée normale d'utilisation :

Logiciels	1 à 3 ans
Autres immobilisations incorporelles	3 ans
Agencements et aménagements divers	8 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier	3 à 10 ans
Construction " gros œuvre	30 ans
Construction " Façade et étanchéité	20 ans
Construction "Installations techniques	15 ans
Construction "Agencements	10 ans

### 2.3.3 Prêts

Dans le cadre d'une convention tripartite entre l'Association des Jeunes Travailleurs – ALJT (gestionnaire), l'ESH Logis Transport et la Fondation Paris-Dauphine, un prêt de 240 000 euros a été consenti à taux zéro sur 180 mois (2015-2030), pour financer la construction de logements étudiants dans la résidence 23, située à Boulogne Billancourt.

Ce prêt permet de bénéficier de droits de réservation prioritaire sur 8 logements dans ladite résidence, et sur 4 autres logements dans une résidence située rue de Silly à Boulogne Billancourt pour des étudiants dauphinois et ce, pour une durée de 15 ans.

Un prêt de 200 000 € à taux zéro d'une durée de 12 mois a également été consenti à Dauphine Housing, et a permis le financement de mobilier pour les 190 chambres d'étudiants Dauphinois à la résidence de Saint Ouen.

#### **2.3.4 Créances d'exploitation**

Les créances correspondent principalement à des promesses fermes de dons au titre de l'exercice et sont présentées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée si leur recouvrement s'avère compromis.

#### **2.3.5 Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières sont constituées de différents instruments financiers de type monétaire ou de titres à capital garanti.

Les instruments sont enregistrés à l'actif pour leur coût d'acquisition et une dépréciation est constituée dès lors que leur valeur de marché à la clôture de l'exercice est inférieure au coût d'acquisition. Les plus-values sont comptabilisées au moment de leur réalisation.

#### **2.3.6 Fonds propres consommables**

Les fonds propres consommables enregistrent la valeur d'origine des dotations consommables consenties, soit par les fondateurs, soit au titre des conventions de financement d'actions (chaires et programmes), lorsqu'il est fait mention qu'une partie est affectée au capital de la Fondation.

Ces dotations consommables sont reprises au résultat au titre du fonctionnement des actions, ou des chaires non financées.

#### **2.3.7 Fonds dédiés et fonds reportés**

Les dons « affectés » à des projets spécifiques et reçus sur l'exercice donnent lieu au constat d'une charge, en « report en fonds dédiés » pour la fraction non encore utilisée à la clôture de l'exercice et conduisent ainsi à la constitution d'un fonds dédié au projet en question, au passif du bilan.

Ces fonds dédiés sont repris, au fur et à mesure de leur utilisation, pour le financement des projets subventionnés par la Fondation Paris-Dauphine. Cette reprise est effectuée pour un montant égal à celui enregistré dans les charges d'allocation au financement de projets et figure dans la rubrique au compte de résultat « utilisation des fonds dédiés ».

En conséquence, le solde au bilan correspond, à la clôture de l'exercice, à la partie des ressources versées par les tiers financeurs qui n'a pas encore été utilisée.

### 3 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

#### 3.1 Compte de résultat "résumé"

Le compte de résultat de la Fondation Paris-Dauphine présente les produits et charges par nature. Pour mettre en évidence les sources de dons et leurs allocations à ses principaux domaines d'intervention, un compte de résultat analytique, par destination, est également présenté et a été actualisé dans sa forme en 2020.

RECETTES		2020	2019
<b>Collecte de l'année</b>		<b>3 049 435</b>	<b>4 155 482</b>
collecte		3 084 258	4 417 941
<i>Particuliers</i>		1 047 258	1 065 241
<i>Entreprises et organismes publics</i>		2 037 000	2 607 200
<i>Fondation abritée</i>			745 500
- frais de collecte		-34 823	-262 459
<b>Résultats financier et exceptionnel</b>		<b>73 388</b>	<b>305 242</b>
<b>Autres produits</b>		<b>395 034</b>	<b>313 162</b>
<b>Report de fonds antérieurs</b>		<b>194 880</b>	<b>-1 063 979</b>
<b>Total Ressources</b>		<b>3 712 737</b>	<b>3 709 907</b>
DEPENSES		2 020	2 019
<b>Actions "Créativité et Innovation"</b>		<b>1 802 178</b>	<b>1 973 812</b>
<b>Chaires</b>		<b>1 671 407</b>	<b>1 688 769</b>
Master Recherche + Prix jeunes chercheurs + Innovations pédagogiques		13 500	28 500
Incubateur		117 271	186 543
Innovation et actions pédagogiques			70 000
<b>Actions "Internationales"</b>		<b>207 986</b>	<b>286 692</b>
Bourses mobilité internationale		84 308	170 150
Voyages d'études Masters		569	11 917
Campus Londres(Boursiers, Incubateur,...)		118 764	100 000
Trust US(fonctionnement,...)		4 346	4 625
<b>Actions " responsabilité sociale"</b>		<b>787 086</b>	<b>580 129</b>
Egalité des Chances		307 211	132 087
Logement étudiants(Nanterre)		272 270	265 968
Soutien à la culture		22 260	21 536
Action Handicap		0	4 289
Modernisation Campus		140 000	113 000
Fonds vert Université		20 000	20 000
Fondation Abritée		25 345	23 248
<b>Fonctionnement</b>		<b>501 454</b>	<b>416 183</b>
Personnel		549 911	488 595
Administration		106 544	114 988
-Contribution		-155 000	-187 400
<b>Report (+) ou prélèvement sur fonds propres (-)</b>		<b>414 032</b>	<b>453 091</b>
<b>Total Dépenses</b>		<b>3 712 737</b>	<b>3 709 907</b>



## 3.2 Produits

### 3.2.1 Dons et subventions collectés dans l'année

Les produits de la collecte de fonds sont de trois natures : les subventions d'organismes publics, les dons et les legs.

Libellés	2 020	2 019	2 018	2 017	2 016	2 015
<b>1 - DONS ENTREPRISES ET FINANCEMENTS PUBLICS</b>	<b>2 037 000</b>	<b>2 607 200</b>	<b>2 832 886</b>	<b>2 796 017</b>	<b>2 675 708</b>	<b>2 119 584</b>
<b>1.1 Chaires et Cercles financés par des entreprises</b>	<b>1 581 000</b>	<b>1 921 000</b>	<b>2 001 236</b>	<b>1 957 000</b>	<b>1 763 968</b>	<b>1 591 500</b>
Chaire Intelligence Economique(IESO)		6 000	160 000	210 000	210 000	210 000
Chaire Ethique et Gouvernement d'Entreprises ( EGE)			75 000	75 000	75 000	100 000
Chaire Economie Numérique(EN)		40 000	30 000	190 000	104 968	75 000
Chaire Eurpean Electricity Markets(CEEM)	210 000	210 000	210 000	260 000	260 000	260 000
Chaire Gouvernance et Régulation (GR)	621 000	641 000	641 000	640 000	400 000	400 000
Club des régulateurs ( Club des régulateurs)	12 000	33 000	36 000	18 000	21 000	21 000
Chaire Management et Diversité ( MD)			50 000	50 000	56 000	0
Chaire Femme et Science(FS)	350 000	350 000	100 000			
Chaire Fintech	200 000	200 000	200 000			
Cercle de l'Innovation ( CERCLEINNOV)	138 000	141 000	199 236	192 000	172 000	163 000
Center for Customer Manager(CCM)				22 000		12 500
Chaire Confiance et Management		300 000	300 000	300 000	300 000	
Cercle Dauphine Numérique	50 000					
<b>1.2 Mécénat d'entreprises revenant directement à la Fondation</b>	<b>173 000</b>	<b>227 600</b>	<b>240 200</b>	<b>162 200</b>	<b>29 000</b>	<b>20 000</b>
Contribution de la CDC aux actions de développement de la Fondation			10 000	10 000	10 000	10 000
Contribution CARREFOUR aux actions de développement de la Fondation				5 000	5 000	10 000
Contribution ENERLIS aux actions de développement de la Fondation	10 000	10 000	10 000	10 000		
Contribution UNIGESTION aux actions de développement de la Fondation		25 000		25 000		
Contribution ACCURACY aux actions de développement de la Fondation		39 600	13 200	13 200		
Contribution ATALIAN aux actions de développement de la Fondation	8 000	45 000	19 000	19 000		
Contribution VIVENDI aux actions de développement de la Fondation		50 000	50 000	25 000		
Contribution SG aux actions de développement de la Fondation				5 000		
Contribution UPD aux actions de développement de la Fondation		10 000	10 000	20 000		
Contribution NATIXIS aux actions de développement de la Fondation			30 000	30 000		
Contribution MAZARS aux actions de développement de la Fondation	30 000	30 000	30 000			
Contribution BNP PARIBAS aux actions de développement de la Fondation	45 000	8 000	8 000			
Contribution SOCIETE GENERALE aux actions de développement de la Fondation	80 000	10 000				
Contribution Institut Louis Bachelier aux actions de développement de la Fondation			60 000			
<b>1.3 Projets financés par des entreprises et institutions</b>	<b>267 000</b>	<b>437 000</b>	<b>564 550</b>	<b>583 571</b>	<b>577 000</b>	<b>275 000</b>
Programme Egalité Des Chances	147 000	170 000	263 000	261 000	65 000	50 000
Programme SHARE				6 571		
Programme" Modernisation du Campus"	100 000	140 000	168 000	175 800	135 800	100 800
Programme International		37 000	48 000	135 200	146 200	124 200
Programme Culture				5 000		
Entrepreunariat	20 000	90 000	85 550		230 000	
<b>1.4 Financements Publics</b>	<b>16 000</b>	<b>21 600</b>	<b>26 900</b>	<b>93 246</b>	<b>305 740</b>	<b>233 084</b>
<b>2 - DONS PARTICULIERS</b>	<b>1 047 258</b>	<b>1 810 741</b>	<b>579 654</b>	<b>563 865</b>	<b>756 473</b>	<b>527 862</b>
<b>Dons des particuliers</b>	<b>1 047 258</b>	<b>1 810 741</b>	<b>579 654</b>	<b>563 865</b>	<b>756 473</b>	<b>527 862</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS COLLECTES ET ENREGISTRES (1) + (2)</b>	<b>3 084 258</b>	<b>4 417 941</b>	<b>3 412 540</b>	<b>3 359 882</b>	<b>3 432 181</b>	<b>2 647 446</b>
<b>DONS EN NATURE ESTIMES</b>	<b>57 336</b>	<b>22 463</b>	<b>51 516</b>	<b>8 700</b>	<b>3 600</b>	<b>4 980</b>
<b>VALEUR TOTALE ESTIMEE DES DONS RECUS</b>	<b>3 141 593</b>	<b>4 440 404</b>	<b>3 464 056</b>	<b>3 368 582</b>	<b>3 435 781</b>	<b>2 652 426</b>

Des entreprises et organisations partenaires effectuent des dons en nature au bénéfice de la Fondation Paris-Dauphine. Ces dons en nature concernent soit des prestations de services (conseils, etc.), soit des équipements. Conformément aux règles comptables applicables aux fondations, ces dons ne sont pas comptabilisés dans les comptes de la Fondation Paris-Dauphine mais font l'objet d'une mention dans l'annexe.

Ces dons en nature sont utilisés pour financer sous cette même forme des projets correspondant à l'objet de la Fondation Paris-Dauphine, ou correspondant à du mécénat de compétence.

De même, des dons ont été effectués dans les trusts US et UK Dauphinois grâce aux actions de la Fondation.

### 3.2.2 Produits financiers

Ceux-ci correspondent :

- aux revenus des comptes à terme ;
- aux revenus de contrats de capitalisation.

	2020	2019
Revenus valeurs mobilières	125 724	142 304
<b>Total des produits financiers</b>	<b>125 724</b>	<b>142 304</b>

## 3.3 Charges

### 3.3.1 Allocation aux financements de Projets

	2020	2019
Actions « Créativité et Innovation »	1 802 178	1 973 812
Actions « International »	207 986	286 892
Actions « Responsabilité sociale »	787 086	580 129
<b>Total Allocation aux financements de projets</b>	<b>2 797 250</b>	<b>2 840 633</b>

### 3.3.2 Frais de structure

Ces charges correspondent aux activités de fonctionnement de la Fondation.

Elles se répartissent comme suit :

	2020	2019
Frais de support (salaires et charges, frais de structure divers)	501 454	416 183
<b>Total frais de structure</b>	<b>501 454</b>	<b>416 183</b>

## 4 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### 4.1 Actif

#### 4.1.1 Actif immobilisé

##### 4.1.1.1 Tableau des immobilisations

Immobilisations	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Virement poste à poste	Valeur Brute fin exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais établissement					
Autres immobilisations incorporelles	37 156				<b>37 156</b>
Donation Temporaire d'Usufruit	200 000				200 000
<b>TOTAL (I)</b>	<b>237 156</b>	-	-	-	<b>237 156</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Foncier	713 369				713 369
Structure gros œuvre	2 247 111				2 247 111
Façade et étanchéité	374 519				374 519
Installation technique et agencements construction	595 426			-33 648	561 778
Agencement de la construction	561 778				561 778
Installations générales, aménagements divers	20 092			33 648	53 740
Matériel de bureau et informatique	19 435				19 435
<b>TOTAL (II)</b>	<b>4 531 730</b>	-	-	-	<b>4 531 730</b>
<b>Immobilisations financières</b>					
Prêts	172 000		16 000		156 000
Autres Prêts	90 000		40 000		50 000
<b>TOTAL (III)</b>	<b>262 000</b>	-	<b>56 000</b>	-	<b>206 000</b>
<b>TOTAL (I) + (II) + (III)</b>	<b>5 030 886</b>	-	<b>56 000</b>	-	<b>4 974 886</b>

##### 4.1.1.2 Tableau des amortissements

Immobilisations	Valeur brute début exercice	Augmentation	Diminution	Valeur Brute fin exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Autres immobilisations incorporelles	37 156			<b>37 156</b>
Donation Temporaire d'Usufruit	50 000	50 000		100 000
<b>TOTAL (I)</b>	<b>87 156</b>	<b>50 000</b>	-	<b>137 156</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Structure gros œuvre	206 609	74 904		281 513
Façade et étanchéité	51 653	18 726		70 379
Installation technique et agencements construction	103 304	37 452		140 756
Agencement de la construction	154 957	56 178		211 135
Installations générales, aménagements divers	26 573	11 216		37 789
Matériel de bureau et informatique	19 435			19 435
<b>TOTAL (II)</b>	<b>562 531</b>	<b>198 476</b>	-	<b>761 007</b>
<b>Immobilisations financières</b>				
<b>TOTAL (III)</b>	-	-	-	-
<b>TOTAL (I) + (II) + (III)</b>	<b>649 687</b>	<b>248 476</b>	-	<b>898 163</b>

#### 4.1.1.3 Acquisition de logements étudiants

Fin 2015, la Fondation Paris-Dauphine a fait l'acquisition de 55 logements en VEFA à Nanterre pour 4 458 454 €, à destination des étudiants ; la livraison des logements a eu lieu le 28 mars 2017. Le montant figurant dans les immobilisations correspond au montant total de l'acquisition.

Conformément aux indications notariales, 16 % de l'investissement immobilier concernent le foncier (713 369 €) et ont été comptabilisés comme tels, les 84% restant (3 745 186 €) ont été ventilés, comptabilisés et amortis de la façon suivante :

Libellés	Durée d'amortissement (an)	décomposition des lots	Montant	dotation aux amortissements 2019	dotation aux amortissements 2020
<b>Façade et étanchéité</b>	<b>20</b>	10%	374 519	18 726	18 726
<b>Installations techniques</b>	<b>15</b>	15%	561 778	37 452	37 452
<b>Structure gros œuvre</b>	<b>30</b>	60%	2 247 111	74 904	74 904
<b>Agencement</b>	<b>10</b>	15%	561 778	56 178	56 178
		<b>100%</b>	<b>3 745 186</b>	<b>187 259</b>	<b>187 259</b>

Le poste façade et étanchéité comprend la façade, les menuiseries extérieurs et l'étanchéité toiture.

L'installation technique concerne la plomberie-sanitaire, le chauffage, l'électricité et les ascenseurs.

La structure gros œuvre correspond à la construction en elle-même.

L'agencement concerne les menuiseries intérieures, serrurerie, platerie, doublages plafonds, revêtements de sols, peinture.

La gestion de cet immeuble a été confiée à l'Association pour le Logement des Jeunes Travailleurs (ALJT) qui verse à la Fondation Paris-Dauphine une redevance annuelle.

#### 4.1.1.4 Prêts

Un prêt de 240 000 € à taux zéro a été attribué à ESH Logis Transports pour pouvoir bénéficier pendant 180 mois de droits prioritaires sur 12 logements étudiants. Un prêt de 200 000 € a également été consenti à titre gratuit à Dauphine Housing pour une période relativement courte. 150 000 € ont déjà été remboursés à la date de clôture.

#### 4.1.1.5 Donation temporaire d'usufruit

La Fondation Paris-Dauphine a bénéficié en 2019 d'une donation temporaire d'usufruit (DTU) d'un portefeuille d'actions. Le traitement comptable conduit à enregistrer une immobilisation incorporelle « Donations temporaires d'usufruit » dès la signature de l'acte avec pour contrepartie le compte « Fonds reportés ».

Le montant comptabilisé correspond à la valeur des revenus générés par le bien sur la durée de la donation d'usufruit. Au cas d'espèce, la valeur retenue correspond aux dividendes attendus sur les 4 prochaines années (soit la durée de la DTU).

### **4.1.2 Actif circulant**

#### 4.1.2.1 Clients et Créances d'exploitation

Les créances Clients reposent sur des conventions conclues avec les étudiants "incubés", avec l'Université ou encore avec le gérant qui administre la résidence des étudiants (ALJT).

L'essentiel des créances d'exploitation concerne des promesses de dons fermes et destinées à être reçues au cours des années suivantes.

L'ensemble des créances est à échéance de moins d'un an.

#### 4.1.2.2 Valeurs mobilières de placement (VMP) et comptes d'épargne

Elles s'analysent comme suit :

Libellés	2020	2019
CARDIF	1 000 000	1 000 000
Comptes à terme	1 800 000	1 500 000
Contrat de capitalisation en fonds euros	5 646 000	5 646 000
<b>Sous total</b>	<b>8 446 000</b>	<b>8 146 000</b>
Intérêts courus et produits financiers à recevoir	1 073 324	948 767
<b>Total</b>	<b>9 519 324</b>	<b>9 094 767</b>

Les comptes à terme sont disponibles à tout moment. Au 31 décembre 2020, il n'y a aucune provision pour dépréciation des VMP.

#### 4.1.2.3 Charges constatées d'avance

Elles correspondent à des charges de personnel pour des doctorants et chargées de mission intervenant dans le cadre de chaires « Fondation » qui sont facturées par l'Université au titre de l'exercice en cours et des exercices à venir. Dans ces conditions, il convient de différer les charges qui ne concernent pas l'exercice 2020.

## 4.2 Passif

### 4.2.1 Fonds propres et réserves

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								-
Fonds propres avec droit de reprise								-
Ecart de réévaluation								-
Réserves								-
Report à nouveau								-
Excédent ou déficit de l'exercice	453 091	-453 091	132 987	414 032	284 911			414 032
<b>Situation nette</b>	<b>453 091</b>	<b>-453 091</b>	<b>132 987</b>	<b>414 032</b>	<b>284 911</b>	-	-	<b>414 032</b>
Fonds propres consommables	8 103 494	453 091		155 600				8 712 185
Subventions d'investissement								-
Provisions réglementées								-
<b>TOTAL</b>	<b>8 556 585</b>	<b>-</b>	<b>132 987</b>	<b>569 632</b>	<b>284 911</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>9 126 217</b>

Les apports de la Fondation Paris-Dauphine résultent des apports des fondateurs et co-fondateurs et des décisions d'affectation de résultat, en complément de la dotation statutaire, prises par le Conseil d'administration, conformément aux statuts. Les 155 600 € résultent de la volonté des mécènes d'affecter une partie de leur don directement aux fonds propres consommables.

### 4.2.2 Historique de la construction de la dotation et des réserves

Libellés/années	2008-2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	totaux
Apports des Fondateurs	4 376 750	585 000	525 000	475 000	475 000						6 436 750
Dotation en capital		285 250	321 650	233 350	184 975	205 375	223 400	224 600	204 900	155 600	2 039 100
Déficit/Excédents de l'exercice/Report à nouveau	-153 501	-158 613		-266 758	-19 854	140 815	151 410	89 745	453 091	414 032	650 367
Fonds propres capitalisés	4 223 249	4 934 886	5 781 536	6 223 128	6 863 249	7 209 439	7 584 249	7 898 594	8 556 585	9 126 217	9 126 217

### Méthode de traitement comptable des Quotes-Parts

Certaines conventions de financement des chaires avec nos partenaires prévoient qu'une part de la ressource annuelle est affectée :

- au financement général de la dotation consommable ;
- en abondement à la dotation de la Fondation.

### Présentation des frais de gestion de la Fondation

Afin de présenter la subvention initiale finançant les chaires en produits, une quote-part des frais de gestion a été enregistrée en charges dans chaque action (compte 655600). En contrepartie, cette « ressource » de gestion est portée en compte 755600 au titre de la gestion administrative de la Fondation.

### Enregistrement des abondements des chaires au capital de la Fondation

Sur le même principe, la quote-part de la ressource d'une chaire affectée à la dotation initiale (capital) a été inscrite en charge (655700) avec en contrepartie la dotation (102).

### 4.2.3 Fonds dédiés

Le solde au bilan de la rubrique fonds dédiés correspond à la partie des ressources versées par les tiers financeurs et qui n'a pas encore été utilisée à la clôture de l'exercice.

La ventilation des fonds dédiés par nature de projet et d'antériorité est détaillée ci-après :

Suivi des fonds dédiés par projet	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursé		Montant global	dont FD relatifs à des projets sans dépense au cours des 2 derniers ex.
<b>I - Créativité et Innovation</b>	<b>1 764 711</b>	<b>237 700</b>	<b>275 555</b>	-	-	<b>1 726 856</b>	-
<b>I A - Chaires et cercles</b>	<b>1 734 267</b>	<b>229 873</b>	<b>275 555</b>	-	-	<b>1 688 585</b>	-
Chaires Ethique & Gouvernement d'Entreprise (EGE)	121 128		88 970			32 157	
Chaire Management & Diversité (MD)	18 450		4 130			14 320	
Cercle de l'Innovation	175 489	18 084				193 573	
Chaire CEEM (chaire Européen Electricity Markets)	58 509	888				59 397	
Chaire de l'Intelligence Economique (IESO)	101 796		26 340			75 456	
Chaire Economie Numérique (EN)	131 538		49 944			81 594	
Chaire Gouvernance & Régulation (GR)	159 792	53 200				212 993	
Club des Régulateurs	35 905	4 688				40 593	
Chaire Confiance et Management (CM)	387 374		106 171			281 203	
Chaire Femmes et Sciences	293 606	60 704				354 309	
Chaire FINTECH	245 799	47 309				293 109	
Programme Share	4 882				-4 882	-	
Cercle Dauphine Numérique		45 000			4 882	49 882	
<b>I B - Incubateur</b>	<b>30 444</b>	<b>7 827</b>				<b>38 270</b>	
<b>II - Soutien International</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>III - Responsabilité Sociale</b>	<b>1 076 244</b>	-	<b>133 667</b>	-	-	<b>942 577</b>	-
IIIA - Programme "Egalités des chances" (financt Ent.)	835 622		84 211			751 410	
IIIC - Soutien Programme Culture (financements Ent.)	9 456		9 456			-	
IIID - Modernité du Campus (financement Ent.)	204 286		40 000			164 286	
IIIE - Soutien Handicap (financement Ent.)	26 880					26 880	
<b>TOTAL</b>	<b>2 840 955</b>	<b>237 700</b>	<b>409 223</b>	-	-	<b>2 669 432</b>	-
<b>Fondation abritée Madeleine</b>	<b>722 252</b>		<b>23 358</b>			<b>698 894</b>	-
<b>TOTAL</b>	<b>3 563 207</b>	<b>237 700</b>	<b>432 581</b>	-	-	<b>3 368 327</b>	-

Le tableau des fonds dédiés présenté ci-dessus est décliné ci-après par ressources d'origine :

Suivi des fonds dédiés par ressources d'origine	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remb		Montant global	dont FD relatifs à des projets sans dépense au cours des 2 derniers ex.
Subvention d'exploitation	-					-	
Contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif	2 840 955	237 700	409 223			2 669 432	
Ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurance-vie	722 252		23 358			698 894	
<b>TOTAL</b>	<b>3 563 207</b>	<b>237 700</b>	<b>432 581</b>	-	-	<b>3 368 327</b>	-

#### 4.2.4 Provisions pour risques et charges

Les provisions ont été enregistrées en conformité avec la réglementation et sont destinées à couvrir les risques et charges concernant des événements en cours ou déjà survenus, leurs objets sont précis mais la réalisation et l'échéance, ou bien les montants restent incertains.

Variation des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Provision pour litiges	60 000		20 000	40 000
provision pour risques et charges		7 500		7 500
<b>TOTAL</b>	<b>60 000</b>	<b>7 500</b>	<b>20 000</b>	<b>47 500</b>

## 4.2.5 Détails des frais prélevés sur les dons d'entreprises / fonds dédiés et reportés

### 4.2.5.1 Frais prélevés sur les dons d'entreprises

LIBELLE	Ressources 2020	frais de gestion contractuels	Transferts à la dotation comptable
<b>I - Créativité et Innovation</b>	<b>1 581 000</b>	<b>155 000</b>	<b>155 600</b>
<b>IA - Chaires et cercles</b>	<b>1 581 000</b>	<b>155 000</b>	<b>155 600</b>
Cercle de l'Innovation	138 000	15 800	11 800
Chaire CEEM (chaire Européen Electricity Markets)	210 000	21 000	16 800
Chaire Gouvernance & Régulation(GR)	621 000	62 000	62 000
Club des régulateurs	12 000	1 200	
Chaire Femmes et Sciences	350 000	35 000	35 000
Chaire FINTECH	200 000	20 000	30 000
Cercle Dauphine Numérique	50 000		
<b>II - Soutien International</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>III - Responsabilité Sociale</b>	<b>90 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
IIIA -Programme "égalité des chances"( financement entreprises)	90 000	0	
<b>TOTAL</b>	<b>1 671 000</b>	<b>155 000</b>	<b>155 600</b>
<b>VII- Collecte générale mécénat</b>	<b>350 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Don MAZARS	60 000		
Don ENERLIS	50 000		
Don ATALIAN	80 000		
Don Société Générale	80 000		
Don BNP	80 000		
<b>TOTAL</b>	<b>2 021 000</b>	<b>155 000</b>	<b>155 600</b>

### 4.2.5.2. Fonds reportés (hors fondation abritée)

Libellés	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Donation Temporaire d'Usufruit	150 000		50 000	100 000

## 4.2.6 Fondation abritée « Madeleine »

En raison de sa création en décembre 2019, très peu de flux ont déjà été constatés.

COMPTE DE RESULTAT FONDATION ABRITEE " MADELEINE "	Exercice 2020
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION :</b>	
Utilisations des fonds dédiés	23 358
Autres produits	1 987
<b>TOTAL I</b>	<b>25 345</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION :</b>	
Autres achats et charges externes	600
Reports en fonds dédiés Fondation Abritée	0
Autres charges	24 745
<b>TOTAL II</b>	<b>25 345</b>
<b>Total des produits(I+II+III)</b>	<b>25 345</b>
<b>Total des charges(II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>25 345</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>0</b>

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
Dons en nature	
Prestations de services en nature	
Bénévolat	
<b>Total</b>	<b>-</b>



<b>BILAN RESUME FONDATION ABRITEE "MADELEINE"</b>					
<b>au 31 décembre 2020</b>					
<b>ACTIF</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>PASSIF</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Actif Immobilisé			Fonds propres et réserves		
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	724 239	722 252	Fonds dédiés et reportés	698 894	722 252
Autres Créances d'exploitation			Provisions		
			Dettes d'exploitation	25 345	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>724 239</b>	<b>722 252</b>	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>724 239</b>	<b>722 252</b>

#### 4.2.7 Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation, toutes à échéance à moins d'un an, sont constituées principalement

- Des dettes fournisseurs (527 918 € pour 2020) ;
- Des dettes fiscales et sociales (165 632 € pour 2020).

#### 4.3 Produits constatés d'avance

Néant

## 5 AUTRES INFORMATIONS

### 5.1 Engagements

#### 5.1.1 Engagements donnés

Les obligations liées aux indemnités légales ou conventionnelles n'ont pas été évaluées à la clôture de l'exercice compte tenu de leur caractère non significatif.

#### 5.1.2 Engagements sociaux

Les engagements sociaux pris en matière d'indemnités de départ à la retraite ne sont pas significatifs, compte tenu de l'âge des effectifs salariés de la Fondation.

Ceux-ci n'ont, par conséquent, pas fait l'objet d'une valorisation en annexe.

#### 5.1.3 Engagements financiers

##### 5.1.3.1 Prêts d'honneur de la Fondation Paris-Dauphine

Dans le cadre du programme incubateur et afin de gérer au mieux l'attribution de ces prêts d'honneur, un contrat d'apport avec droit de reprise a été signé le 18 février 2016 avec l'association « Initiative Grandes Ecoles et Universités » (IGEUE), association ayant pour but de favoriser la création sur le territoire national d'entreprises utilisant ou développant des nouvelles technologies. Cette association regroupe des acteurs privés et institutionnels publics qui ont pour objectif de favoriser la création d'entreprises.

Ainsi, un fonds spécifiquement dédié (fonds d'intervention financière Paris-Dauphine) a été créé au sein de cette association et fonctionne par l'octroi de prêts d'honneur à des créateurs d'entreprises. L'apport versé par la Fondation est restitué à cette dernière et à sa demande, à l'expiration d'un délai de 6 ans. Un comité d'agrément spécifique à la Fondation Paris-Dauphine, constitué de compétences commerciale, financière, managériale, économique, juridique et technique, décide de l'attribution de ces prêts.

Les apports versés sont comptabilisés en charge d'exploitation au sein de la Fondation et feront l'objet d'un produit exceptionnel lors de leur remboursement. Toutefois et afin d'informer le lecteur, un état détaillé des prix attribués, remboursés et non remboursés sera établi chaque année dans la présente annexe.

Il est à noter que les apports de la Fondation à l'IGEUE font l'objet d'un abondement de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Au-delà des apports qui financent des prêts d'honneur, la Fondation Paris-Dauphine prend également en charge une quote-part de fonctionnement de l'association qui s'élève à 6 000 euros pour l'exercice 2019.

##### 5.1.3.2 Procédure d'attribution du prêt d'honneur

Le prêt d'honneur est consenti sans intérêt et sans garantie personnelle. Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- Le montant des prêts d'honneur accordé au demandeur est compris entre 10 000 et 40 000 euros,
- Le nombre de demandeurs pour un même projet ne peut pas être supérieur à 4,
- Le montant cumulé des prêts ne peut pas excéder 40 000 euros,
- Le remboursement du prêt s'effectue sur une durée maximale de 60 mois,
- Le prêt est attribué après justification des engagements du demandeur et après signature de la charte de l'IGEUE,
- Les demandeurs doivent détenir individuellement 5 % ou collectivement 50 % du capital social,

- Les demandeurs doivent fournir un bilan prévisionnel d'exploitation (avec les investissements, amortissements, financement des investissements, BFR, prévisionnel de trésorerie sur 12 mois, plan d'action d'accès aux marchés).

Une fois l'attribution du prêt, l'emprunteur dispose d'un délai de 12 mois avant de commencer à le rembourser, aussi nous n'avons qu'en N+1 une idée précise du taux de défection des remboursements.

### 5.1.3.3 Statistiques des prêts d'honneurs accordés par l'IGEU

Libellés	versements cumulés au 31 12 20 à l'IGEU	PRETS OCTROYES	Total prêts attribués	34	Montant TOTAL	1 265 000	Taux de défaillance 2019	5,60%	Taux de défaillance 2020	4,41%	
		2016		2017		2018		2019		2020	
		Nbre de PH	Montant	Nbre de PH	Montant	Nbre de PH	Montant	Nbre de PH	Montant	Nbre de PH	Montant
Fonds versés par la Fondation Paris Dauphine	520 000										
Abondement Caisse des dépôts et consignations (CDC)	460 000	9	310000	4	145000	8	310000	6	230000	7	270000
<b>Total</b>	<b>980 000</b>										

## 5.1.4 Engagements reçus

### 5.1.4.1 Contributions financières de la part des donateurs

Un certain nombre d'entreprises et de particuliers ont effectué une promesse de don en faveur de la Fondation au titre des exercices 2021 à 2024. Ces promesses de dons, issues de l'outil CRM (Eudonet), se détaillent comme suit :

Libellés	2021	2022	2023	2024	TOTAL PROMESSES 2020-2024
Entreprises et subventions	1 449 000	791 000	351 000	240 000	2 831 000
Autres Dons de particuliers	531 110	456 920	282 555	131 200	1 401 785
<b>Total</b>	<b>1 980 110</b>	<b>1 247 920</b>	<b>633 555</b>	<b>371 200</b>	<b>4 232 785</b>

### 5.1.4.2 Caution donnée par la banque

La banque ARKEA s'est portée caution pour le compte de la Fondation Paris-Dauphine à hauteur de 992 000 euros dans le cadre des opérations suivantes :

- 207 000 €, destinés à couvrir le prêt immobilier, de même montant à l'origine, souscrit auprès de la CDC ;
- 785 000 € pour cautionner les engagements pris par des mécènes de la Fondation et correspondant au montant total devant être versé par ces derniers dans le cadre du financement du programme d'actions pluriannuel.

## 5.2 Informations relatives aux dirigeants

Les membres du Conseil d'administration et du Bureau exercent bénévolement leur mandat et aucune rémunération en espèces ou en nature ne leur est versée à titre personnel.

Les frais de fonctionnement sont composés exclusivement des salaires versés aux salariés de la Fondation, ainsi que des charges directes liées au fonctionnement de la Fondation Paris-Dauphine.

## 5.3 Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément au décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008, il est précisé que le montant des honoraires du commissaire aux comptes relatifs au contrôle légal des comptes de l'exercice 2020 ressort à 14.400 € TTC.

## 5.4 Effectifs

La Fondation Paris-Dauphine compte un effectif de 9,7 ETP (Effectif Temps Plein) au 31 décembre 2020, identique à celui de 2019.

<b>Effectif présent au 31 12 2020 (Fonctions)</b>	<b>ETP</b>
Directeur Général	1
D.A.F	0,9
Responsable Développement	1
Assistante de Direction	0,8
Responsable Fidélisation et CRM	1
Responsable Egalité des Chances	0,2
Chargée de développement	1
Chargée de Mission chaire CEEM	1
Chargée de mission programme Culture et Cercle de l'innovation	1
Chargée de mission chaire Gouvernanceet régulation/Economie Numérique	0,8
Chargée de mission programme Culture et Cercle de l'innovation	1

## 6 COMPTE EMPLOI DES RESSOURCES (ANC 2018-06)

Le compte d'emploi annuel des ressources est établi suivant les règles du nouveau règlement comptable ANC 2018-06.

La Communication financière de la Fondation Paris-Dauphine est principalement réalisée à travers son rapport d'activité et par un compte de résultat analytique « résumé ». Ainsi, pour la présentation du CER, le recouplement des chiffres, et le tableau de passage du compte de résultat au compte emploi des ressources se fera également avec ce tableau.

### Rappel du compte de résultat « Résumé »

RECETTES	2020	2019
<b>Collecte de l'année</b>	<b>3 049 435</b>	<b>4 155 482</b>
collecte	3 084 258	4 417 941
<i>Particuliers</i>	1 047 258	1 065 241
<i>Entreprises et organismes publics</i>	2 037 000	2 607 200
<i>Fondation abritée</i>		745 500
- frais de collecte	<b>-34 823</b>	<b>-262 459</b>
<b>Résultats financier et exceptionnel</b>	<b>73 388</b>	<b>305 242</b>
Autres produits	395 034	313 162
Report de fonds antérieurs	194 880	-1 063 979
<b>Total Ressources</b>	<b>3 712 737</b>	<b>3 709 907</b>
<b>DEPENSES</b>	<b>2 020</b>	<b>2 019</b>
<b>Actions "Créativité et Innovation"</b>	<b>1 802 178</b>	<b>1 973 812</b>
Chaires	1 671 407	1 688 769
Master Recherche + Prix jeunes chercheurs + Innovations pédagogiques	13 500	28 500
Incubateur	117 271	186 543
Innovation et actions pédagogiques		70 000
<b>Actions "Internationales"</b>	<b>207 986</b>	<b>286 692</b>
Bourses mobilité internationale	84 308	170 150
Voyages d'études Masters	569	11 917
Campus Londres(Boursiers, Incubateur,...)	118 764	100 000
Trust US(fonctionnement,...)	4 346	4 625
<b>Actions " Responsabilité sociale"</b>	<b>787 086</b>	<b>580 129</b>
Egalité des Chances	307 211	132 087
Logement étudiants(Nanterre)	272 270	265 968
Soutien à la culture	22 260	21 536
Action Handicap	0	4 289
Modernisation Campus	140 000	113 000
Fonds vert Université	20 000	20 000
Fondation Abrisée	25 345	23 248
<b>Fonctionnement</b>	<b>501 454</b>	<b>416 183</b>
Personnel	549 911	488 595
Administration	106 544	114 988
-Contribution	-155 000	-187 400
<b>Report (+) ou prélèvement sur fonds propres (-)</b>	<b>414 032</b>	<b>453 091</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>3 712 737</b>	<b>3 709 907</b>
<b>Total des missions/actions</b>	<b>2 797 250</b>	<b>2 840 633</b>

## 6.1 Tableau de réconciliation du CER avec le compte de résultat par origine et par destination et avec le compte de résultat « résumé »

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET PAR DESTINATION	MISSIONS SOCIALES (Actions)					FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS (collecte)		Frais de fonctionne ment	Charges exception nelles Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France			Réalisées à l'étranger (GB et US)		Générosité du public	Autres ressources				
	Par l'organisme	Fondation Abritéée	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes						
Achats de marchandises	4 267					240		3 748			8 255
Autres achats et charges externes	1 255 493	25 345		4 983		22 299		68 189			1 376 310
Aides financières	395 311			198 089				5 000			598 400
Impôts, taxes et versement assimilés	42 919							22 787			65 706
Salaires et traitements	165 765							370 141			535 906
Charges Sociales	56 037							156 983			213 020
Dotations aux amortiss.et dépréciations	194 759							11 216			205 975
Report en fonds dédiés										237 700	237 700
Autres charges	405 314					12 284		3 296			420 895
Charges financières	48 968										48 968
Charges exceptionnelles									194 752		194 752
Impôt sur les bénéfices									15 094		15 094
<b>TOTAL (a)</b>	<b>2 568 834</b>	<b>25 345</b>	<b>0</b>	<b>203 072</b>	<b>0</b>	<b>34 823</b>	<b>0</b>	<b>641 360</b>	<b>209 846</b>	<b>237 700</b>	<b>3 920 979</b>

## Compte de résultat par origine et par destination (CROD)

A- PRODUITS et CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2020		Affectation	EXERCICE 2019	
	TOTAL	dont générosité du public		TOTAL	dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>					
<b>1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>1 047 258</b>	<b>1 047 258</b>		<b>1 810 741</b>	<b>1 810 741</b>
<b>1.1 Cotisations sans contrepartie</b>					
<b>1.2 Dons legs et mécénats</b>	<b>1 047 258</b>	<b>1 047 258</b>	100%	<b>1 810 741</b>	<b>1 810 741</b>
- Dons manuels	1 047 258	1 047 258		1 810 741	1 810 741
- Legs, donations et assurances-vie					
- Mécénats					
<b>1.3 Autres produits liés à la générosité du public</b>					
<b>2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>2 484 171</b>			<b>3 204 004</b>	
<b>2.1 Cotisations avec contrepartie</b>					
<b>2.2 Mécénat des entreprises</b>	<b>2 021 000</b>			<b>2 585 600</b>	
<b>2.3 Contribution financières sans contrepartie</b>					
<b>2.4 Autres produits non liés à la générosité du public</b>	<b>463 171</b>			<b>618 404</b>	
- 2.4.1. revenus liés aux logements étudiants	234 065			237 254	
- 2.4.2. revenus liés aux incubés	62 059			75 908	
- 2.4.3. produits financiers	125 724			142 304	
- 2.4.4. résultat exceptionnel	-52 337			162 938	
- 2.4.5. autres produits	93 660				
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	<b>16 000</b>			<b>21 600</b>	
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>5 250</b>				
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	<b>432 581</b>			<b>253 022</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>3 985 260</b>	<b>1 047 258</b>		<b>5 289 367</b>	<b>1 810 741</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>					
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	<b>2 609 991</b>	<b>384 819</b>		<b>2 645 604</b>	<b>392 303</b>
<b>1.1 Réalisées en France</b>	<b>2 402 005</b>	<b>299 545</b>		<b>2 358 912</b>	<b>274 759</b>
-1.1.1. Actions réalisées par la Fondation Dauphine					
-1.1.2. Actions réalisées par l'Université Dauphine ou d'autres organisations sous son autorité	<b>2 402 005</b>	<b>299 545</b>		<b>2 358 912</b>	<b>274 759</b>
-1.1.2.1 Actions "Créativité et innovation"	1 802 178	53 616	41% (hors chaires)	1 778 783	36 906
-1.1.2.2 Actions "Responsabilité sociale"	599 827	245 929		41%	580 129
<b>1.2 Réalisées à l'étranger</b>	<b>207 986</b>	<b>85 274</b>		<b>286 692</b>	<b>117 544</b>
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DES FONDS</b>	<b>34 823</b>	<b>34 823</b>	100%	<b>262 459</b>	<b>262 459</b>
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	34 823	34 823	100%	262 459	262 459
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>475 144</b>	<b>261 329</b>	55%	<b>401 415</b>	<b>220 778</b>
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>198 475</b>	<b>81 375</b>	41%	<b>195 029</b>	<b>79 962</b>
<b>5 - IMPOT SUR LES BENEFICES</b>	<b>15 094</b>			<b>14 768</b>	
<b>6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	<b>237 700</b>	<b>0</b>	Impact 2019 de la fondation abritée	<b>1 317 001</b>	<b>722 252</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 571 227</b>	<b>762 346</b>		<b>4 836 276</b>	<b>1 677 754</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>414 032</b>	<b>284 911</b>		<b>453 091</b>	<b>132 987</b>

## Compte Emploi des Ressources (CER)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019	RESSOURCES PAR DESTINATION	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
I - MISSIONS SOCIALES	384 819	392 303	1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 047 258	1 810 741
1.1 Réalisées en France	299 545	274 759	1.1 Cotisations sans contrepartie		
-1.1.1. Actions réalisées par la Fondation Dauphine			1.2 Dons legs et mécénats	1 047 258	1 810 741
-1.1.1. Actions réalisées par l'Université Dauphine ou d'autres organisations sous son autorité	299 545	274 759	- Dons manuels	1 047 258	1 810 741
-1.1.1.1 Actions "Créativité et innovation"	53 616	36 906	- Legs, donations et assurances-vie		
-1.1.1.2 Actions "Responsabilité sociale"	245 929	237 853	- Mécénats		
1.2 Réalisées à l'étranger	85 274	117 544	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DES FONDS	34 823	262 459			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	34 823	262 459			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	261 329	220 778			
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>680 972</b>	<b>875 540</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>1 047 258</b>	<b>1 810 741</b>
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	81 375	79 962	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	0	722 252	3 - UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	284 911	132 987	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
<b>TOTAL</b>	<b>1 047 258</b>	<b>1 810 741</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 047 258</b>	<b>1 810 741</b>
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (hors fonds dédiés)	0	0
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	417 898	132 987
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (hors fonds dédiés)		
			<b>TOTAL</b>	<b>417 898</b>	<b>132 987</b>

Depuis sa création, la Fondation n'a malheureusement pas eu un niveau de collecte suffisamment important auprès de la générosité du public qui lui permis de générer des excédents « de générosité ».

Ainsi aucun excédent de financement n'a pu être repris au 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'année 2019 étant la première année où la collecte de fonds auprès du public dépasse les frais de fonctionnement

## 6.2 Missions sociales

La Fondation Paris-Dauphine a pour objet, conformément à ses statuts, d'accompagner l'Université Paris-Dauphine dans la réalisation de l'ensemble de ses missions, de promouvoir son image de marque afin de développer son rayonnement national et international, et d'assurer un rapprochement et un dialogue constant avec le monde socio- économique. Elle structure ses missions au service de **l'excellence et de la solidarité**.

Elle finance notamment :

- Des chaires et des initiatives de recherche innovantes,
- Un incubateur de startups où sont hébergés des porteurs de projets de création d'entreprise diplômés ou étudiants de l'université,
- Des bourses de mobilité internationale pour les étudiants,
- Un programme d'ouverture sociale en faveur de l'égalité des chances.
- Des logements pour les étudiants.

Il faut noter que l'affectation analytique « Actions Créativité et Innovation » comprend principalement le financement des chaires, financées à 100% par des fonds privés mais également le programme Incubateur et insertions professionnelles dont l'affectation au CER n'est plus de 100% mais de 41% résultant du rapport collecte de fonds publics sur collecte totale.

Les affectations au CER des actions de « responsabilité sociale » et d'actions « internationales » sont également de 41% des dépenses, suivant le même rapport (Fonds publics collectés/collecte totale).



### 6.3 Frais de recherche de fonds

Les frais de recherche comprennent des frais de communication pour les appels à la générosité du public (plaquettes, affranchissement, ...), l'organisation d'événements, ainsi qu'une quote-part de charges de personnel affectée à ces missions. Elles sont affectées à 100 % au CER car elles ne concernent que la collecte des fonds auprès du public.

### 6.4 Frais de fonctionnement, frais de personnel et Impôt sur les sociétés

Ce poste regroupe toutes les autres dépenses qui ne sont pas comprises dans les missions sociales et les frais de recherche des fonds. Il s'agit des frais de personnel et des frais de siège.

En application de la clé de répartition basée sur l'affectation réelle des salariés et des coûts de frais de structure, 55% des frais de fonctionnement de la Fondation sont affectés dans la colonne « emplois des ressources collectées auprès du public » pour l'exercice 2020.

### 6.5 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Ces reports concernent des dons spécifiquement fléchés par les donateurs qui ne sont pas utilisés dans l'année, ils sont ainsi différés sur les exercices futurs et repris en fonction de leur consommation réelle.

Les reports en fonds dédiés concernent principalement les dons versés par les entreprises pour la recherche au sein des chaires d'Enseignement.

### 6.6 Ressources dédiées à un projet défini, non totalement utilisées et transférées à un autre projet

Les fonds dédiés affectés au compte emploi des ressources ne sont pas constitués par des fonds issus de la générosité du public, de ce fait cette rubrique n'est pas alimentée pour 2020.

### 6.7 Produits

Les ressources collectées auprès du public s'élèvent à **1 047 K€**, et sont constituées de dons effectués par des personnes physiques. Les appels aux dons sont opérés de manière ciblée auprès des diplômés, parents d'élèves ou amis de l'Université. Les donateurs peuvent exprimer leur volonté d'affectation sur un programme ou une action de la Fondation. Dans le cas contraire, les dons sont affectés à la Fondation.

Les autres produits concernent les produits financiers des placements, le remboursement des charges de personnel et les refacturations.

Les ressources collectées auprès du public peuvent être affectées selon leur souhait :

- au développement de la Fondation
- au soutien de l'incubateur
- à la modernisation du campus
- au financement de bourses de mobilité internationale
- au soutien du programme Egalité des Chances
- à promouvoir la culture auprès des étudiants dauphinois..

Les autres produits (non liés à la générosité du public) sont constitués des dons entreprises et fonds dédiés, des résultats financiers et exceptionnels et du résultat des quotes-parts de frais de gestion.

### 6.8 Informations relatives aux contributions volontaires en nature

Elles sont constituées pour 2020 uniquement par des entreprises qui interviennent sous forme de mécénat de compétence. On note ainsi l'accompagnement de Notaire, Avocats ou Experts comptables aux côtés de la Fondation, à travers notamment le programme incubateur.